



Edition 2008

## Les plateformes de services

Une nouvelle offre de services en réseau a été mise en place au 4<sup>e</sup> trimestre 2003, à l'initiative de l'UESL, afin d'optimiser et d'homogénéiser une offre qui existait jusqu'alors de façon très inégale et sous des formes très différentes :

- Le CIL-PASS assistance® : pour l'assistance aux salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel ;
- Le CIL-PASS mobilité® : pour l'accompagnement de la mobilité professionnelle des salariés.

Ces plateformes apportent des appuis logistiques et méthodologiques aux CIL et CCI, ou à leurs opérateurs. Elles ne rendent ainsi pas le service directement, mais constituent des centres de ressources destinés à appuyer et conforter l'action des opérateurs : organisation de formations, assistance et dotation d'outils de promotion et d'information, organisation de partenariats (lorsque les opérateurs ne sont pas en mesure de réaliser le service eux-mêmes) et reporting des actions auprès de l'UESL. Les opérateurs peuvent être les collecteurs eux-mêmes ou des prestataires extérieurs (prestataires spécifiques ou sociétés de titre V pour la mobilité professionnelle).



## LE CIL-PASS ASSISTANCE®

Le CIL-PASS assistance® est un service assuré par les collecteurs assistés, en 2007, de 4 plateformes : APORIA, CIL & TERRITOIRES, CIL ET SOLUTIONS et EUROCIL. Les CIL et CCI ont l'obligation d'adhérer à l'une d'elles et de s'engager à assurer les prestations d'assistance et de conseil. L'activité de ces plateformes en 2007 est inégale : 1 plateforme concentre plus de 40% de l'activité.

Ce service, gratuit pour les bénéficiaires, est destiné aux salariés en difficultés qui rencontrent des problèmes conjoncturels liés au logement. Ils bénéficient d'une écoute, d'un diagnostic et peuvent obtenir des aides du 1<sup>er</sup> Logement ou une réorientation vers un partenaire spécialisé.

La plateforme de services offre à l'opérateur (en général le CIL) des outils et supports techniques (grilles d'entretien et de diagnostic, modèles de contrats avec le salarié, etc.), ainsi qu'une assistance portant sur les aspects juridiques, sociaux, financiers, formation, aide au recrutement, etc.

L'activité CIL-PASS assistance® en 2007, d'après les statistiques de l'UESL, confirme la montée en régime observée depuis sa création. Il a été enregistré fin 2007 :

- 9 810 diagnostics préalables réalisés (en hausse de 37% par rapport à 2006) ;
- 7 830 engagements réciproques par lesquels les collecteurs et les ménages aidés s'engagent dans un partenariat avec des obligations réciproques (en hausse de 43% par rapport à 2006) ;
- 3 960 diagnostics complémentaires (en hausse de 64% par rapport à 2006).

Selon une enquête dite qualitative de l'UESL, les principaux motifs des difficultés rencontrées par les bénéficiaires de dossiers CIL-PASS assistance® dont les préconisations ont été mises en œuvre sont, pour 33% d'entre eux, un divorce, une séparation ou une décohabitation (31% en 2006 et 26% en 2005) suivis, pour 21%, du surendettement (24% en 2006 et 2005).

Le profil de ces bénéficiaires est stable depuis la création du service :

- en termes d'âge : 51% de moins de 40 ans (stable par rapport à 2006 et 2005) ;
- en termes de catégorie socioprofessionnelle : 68% d'employés (stable par rapport aux années antérieures) ;
- en termes de ressources : 54% des bénéficiaires déclarent bénéficier d'un revenu mensuel inférieur à 1 500 euros (stable par rapport à 2006 et 2005).

Les principales régions de résidence des bénéficiaires, en 2007, sont l'Ile-de-France (28%), Rhône-Alpes (13%), Centre (7%), Nord-Pas-de-Calais (6%) et Pays de la Loire (6%). Ces régions concernent la même part de bénéficiaires qu'en 2006 et 5% de moins qu'en 2005.

Les bénéficiaires sont majoritairement locataires de leur logement (53%, soit 3 points de moins qu'en 2006). La part des propriétaires ou accédants est en baisse (25% en 2007 contre 37% en 2006) et la proportion des personnes hébergées ou sans logement a légèrement augmenté (13% en 2007, soit 3 points de plus qu'en 2006).



## LE CIL-PASS MOBILITÉ®

Le CIL-PASS mobilité® est un service payant réalisé par des partenaires spécialisés (généralement des sociétés de titre V) pouvant être financé avec l'aide MOBILI-PASS®. 3 plateformes sont dédiées à cette prestation (CIL & TERRITOIRES, CSE MOBILITE, EUROCIL), et l'adhésion à l'une d'elles n'est pas obligatoire pour les CIL et CCI. L'activité de ces plateformes se répartit en 2007 de façon homogène.

La prestation CIL-PASS mobilité ® comprend notamment :

- le recensement des besoins de la famille ;
- la présentation de la région et de la ville ;
- la recherche du logement ;
- la visite accompagnée ;
- l'aide à l'installation.

Certaines prestations peuvent s'ajouter de manière optionnelle, telle que l'expertise immobilière, la recherche d'une école, l'aide au déménagement, l'aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, etc.

D'après les statistiques de l'UESL, 9 960 ménages salariés de 6 085 entreprises ont bénéficié en 2007 d'une prestation relevant du CIL-PASS mobilité®, soit une hausse par rapport à 2006 de 9% en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires et de 24% pour le nombre d'entreprises. Le montant total des prestations effectuées s'élève à environ 15 millions d'euros (soit une hausse de 10% par rapport à l'année antérieure).

Selon une enquête dite qualitative de l'UESL, la part des bénéficiaires qui ont bénéficié du CIL-PASS mobilité ® suite à une embauche est de 48% en 2007 et est en augmentation par rapport aux années antérieures (45% en 2006 et 41% en 2005).

Le profil socio-économique des bénéficiaires est en revanche stable depuis la mise en oeuvre du dispositif :

- en termes d'âge : 78% de moins de 40 ans (stable par rapport à 2006 et 2005) ;
- en termes de catégorie socioprofessionnelle : 54% de cadres (stable par rapport aux deux années antérieures) et 21% de professions intermédiaires (23% en 2006 et 2005) ;
- en termes de ressources : 23% déclarent bénéficier de moins de 1 500 euros par mois (stable par rapport à 2006 et 2005).

Les principales régions où s'installent les bénéficiaires, en 2007, sont l'Ile-de-France (16%), Rhône-Alpes (11%), Midi-Pyrénées (9%), PACA (7%), Pays de la Loire (6%) et Centre (6%). Comparativement aux années antérieures, ces régions concernent la même proportion de bénéficiaires.